



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'IQPF et le FPSC s'entendent sur un ensemble de principes de base pour leurs codes de déontologie

Le client d'abord : un principe fondamental

Le 13 juin 2011, Montréal (QC) – L'Institut québécois de planification financière (IQPF) et le Financial Planning Standards Council (FPSC) se sont entendus sur un ensemble de principes à la base de leurs codes de déontologie respectifs. Plus tôt ce printemps, le FPSC a dévoilé un exposé-sondage sur les modifications proposées à son Code de déontologie CFP® (le Code) revalidé, invitant tous les intervenants à formuler leurs commentaires. L'IQPF, qui est membre du FPSC depuis 2010, a participé à la revitalisation du Code du FPSC tout en procédant à la révision de son propre Code, en vigueur depuis 2003. Les deux organismes comptent publier leur nouveau Code respectif à l'automne.

« En travaillant avec le FPSC, nous avons reconnu un alignement par rapport aux attentes que nous avons également envers les planificateurs financiers du Québec. Baser nos codes de déontologie respectifs sur un ensemble commun de principes a pour effet de renforcer davantage la profession et nous permet de nous rapprocher de notre objectif en ce qui a trait à l'élaboration de normes communes pour les planificateurs financiers, afin de mieux protéger l'ensemble de la population canadienne », a déclaré Jocelyne Houle-LeSarge, présidente-directrice générale de l'IQPF.

« Nous sommes ravis de cette synergie qui entérine une série d'obligations éthiques communes aux CFP professionnels et aux planificateurs financiers professionnels du Québec, a souligné Cary List, président-directeur général du FPSC. Un code de déontologie est un sceau de qualité pour toute profession et constitue le mandat moral que nous utilisons pour évaluer la conduite des professionnels. En se conformant à un ensemble commun de principes, les CFP certifiés et les planificateurs financiers du Québec démontrent une bonne compréhension de leurs obligations professionnelles envers leurs clients, de même que leur engagement à l'endroit de celles-ci », ajoute List.

Le client d'abord : un principe primordial : Bien qu'un code de déontologie ait toujours constitué un volet fondamental des désignations respectives des deux organismes, une nouvelle dimension qui occupera désormais une place prépondérante est l'ajout du principe primordial « le client d'abord », qui place explicitement les intérêts du client devant les intérêts personnels du planificateur financier.

À propos du FPSC : Le Financial Planning Standards Council (FPSC) est un organisme sans but lucratif dont le mandat consiste à élaborer, à promouvoir et à veiller au respect des normes en matière de planification financière par l'entremise de l'accréditation CERTIFIED FINANCIAL PLANNER®, tout en sensibilisant les Canadiens à l'importance de la planification financière. La vision du FPSC consiste à amener les Canadiens à améliorer leur vie en s'investissant dans la planification de leurs finances. Il y a actuellement plus de 18 000 CFP professionnels au Canada et plus de 133 000 titulaires d'une accréditation CFP dans 23 pays à travers le monde. Visitez le www.fpsc.ca pour en savoir davantage.

À propos de l'IQPF : L'Institut québécois de planification financière (IQPF) contribue à la protection et au bien-être économique des consommateurs du Québec en encadrant la formation et les qualifications des planificateurs financiers. Depuis plus de 20 ans, l'IQPF œuvre à faire de la planification financière personnelle une discipline professionnelle à part entière, en demeurant à l'avant-garde de tous les développements et de toutes les tendances de l'industrie des services financiers. Le gouvernement du Québec reconnaît l'IQPF comme étant la seule institution autorisée à décerner le diplôme de planificateur financier et à encadrer le perfectionnement professionnel de ses diplômés. Actuellement, 5 000 planificateurs financiers sont autorisés à exercer la profession. Visitez le www.iqpf.org pour en savoir davantage.

-30-

PERSONNES RESSOURCES : Pour en savoir davantage et pour prévoir des entrevues, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

POUR L'IQPF :

Liette Pitre

responsable des communications
514-767-4040 ou
1-800-640-4050, poste 235
lpitre@iqpf.org

Hélène Berger

vice-présidente et directrice des communications
514-767-4040 ou
1-800-640-4050, poste 247
hberger@iqpf.org

POUR LE FPSC :

Eileen Chadnick

Chadnick Communications (pour le FPSC)
416.631.7437 ou
eileen@chadnick.com

Heather Mills

directrice du marketing et des communications

FPSC

416.593.8587, poste 235 ou
hmills@fpesc.ca